

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Audrey Rodrigue-Lavoie

<https://www.cadre21.org/membres/cbd0a69e5efa8f0da6451f35>

Date d'obtention : 2022-09-16 14:58:10

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Les étapes de la méthode Sexto consiste en premier lieu d'analyser la situation qu'un témoin ou une victime nous rapporte, et ce, dans la bienveillance et le non-jugement. Il est important de vérifier les informations à l'aide de d'autres témoins (À l'aide d'une grille). À partir de ces informations, nous serons en mesure de savoir si nous sommes en lien avec un acte impulsif ou malveillant.

Si le geste est considéré comme étant impulsif, il sera important de rencontrer l'investigateur afin d'avoir sa version des faits. (Au besoin confisquer le cellulaire si risque) Les règles de l'établissement s'appliqueront donc et l'intervention ira dans ce sens. Un appel sera ensuite fait à la police afin de résumer l'intervention. Un appel aux parents également sera fait et signalement à la DPJ.

Si le geste est considéré comme étant malveillant, il est important d'appeler directement la police afin de leur informer de la situation. La suite du processus sera prise en charge par ceux-ci et une collaboration sera fait en ce qui concerne l'appel aux parents, confisquer le cellulaire et un signalement à la DPJ.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Qu'il est important de remplir une grille à chaque personnes impliqués dans le processus, et ce même si une autre situation de ce genre se reproduit avec les mêmes jeunes. Que nous n'intervenons pas sur des situations qui se passe à l'extérieur des cours (référer à la police) et que nous ne pouvons accepter une demande de la police de ré-investiguer dans le processus, si le dossier a déjà été compléter. Également, en aucun cas, regarder les photos ou preuves.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Selon moi, il s'agit de celle ou nous devons mettre nos limites envers le protocole (refuser à la police ainsi qu'aux parents notre aide). Il est important de mettre un cadre clair et de rediriger/recadrer les bonnes pratiques à faire.



Au coeur de votre stratégie #DevProf

 cadre21.org

